



Commune  
d'Essertes

## AVIS A LA POPULATION



### Ramassage déchets encombrants

Un ramassage des objets encombrants, gros déchets et appareils électroménagers, réfrigérateurs, congélateurs, etc... aura lieu le

**mercredi 10 avril 2019, dès 07h00.**

*Merci de déposer vos objets au plus tôt la veille, le mardi 9 avril 2019, à l'exception des neus (qui sont repris par votre garagiste) et de la grosse ferraille.*



### Ramassage déchets spéciaux- appareils électriques et électroniques



En ce qui concerne les déchets spéciaux (tubes néon, lampes à économie d'énergie, ampoules halogènes, médicaments périmés, solvants, diluants, colles, vernis, peinture, tous les types de piles, thermomètres, bains, acides, déchets agrochimiques, pesticides et engrais) ainsi que les appareils électriques et électroniques (« appareils OREA », = téléviseurs, radios, ordinateurs et autres appareils de bureau), ceux-ci **devront être déposés à la déchetterie communale**

**le samedi 13 avril 2019 entre 10h00 et 11h00.**

Pour tout renseignement complémentaire, M. Didier Jaunin, Municipal, se tient à votre disposition au 079/459.88.36.

### ATTENTION

Nous vous rappelons qu'en dehors des dates prévues pour le ramassage des déchets encombrants et/ou déchets spéciaux, il est strictement **interdit** de déposer ce genre de matériel dans le local déchetterie.

**(voir au verso)**



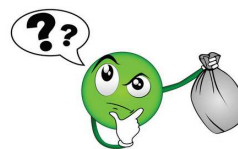
## Evacuation des déchets verts

Les habitants d'Essertes peuvent amener à la déchetterie de Servion un volume **de déchets verts ne dépassant pas 2m<sup>3</sup>**. Les heures d'ouverture de la déchetterie sont les suivantes : Lundi de 7h30 à 8h30 / Mercredi de 17h30 à 18h30 / Samedi de 17h00 à 18h30.

**Pour les volumes plus importants**, il sera nécessaire de les amener directement à La Coulette à Belmont pendant les heures d'ouverture (veuillez consulter le site : [www.coulette.ch](http://www.coulette.ch)). Pour que les frais inhérents à cette évacuation, [aller chercher au préalable un bon au Greffe municipal](#) durant les heures d'ouverture, soit les mardis soirs entre 18h00 et 19h45.

Pour les coûts inhérents à l'élimination de troncs et/ou souches, nous vous informons que ceux-ci ne seront pas assumés par la commune.

## PETIT RAPPEL



## TRI DES DECHETS



Les déchets plastiques, tels que bouteilles de shampoing et/ou lessive, emballages alimentaires, berlingots, etc..., **doivent être mis dans vos sacs poubelles**. Toute personne qui ne respecterait pas ces directives et qui utiliserait la déchetterie communale pour éliminer ce type de déchets est passible d'une amende.

Les déchets tels que le papier, le verre, le PET, les huiles, les piles, les capsules de Nespresso, le verre, la porcelaine à ne pas mélanger avec le verre, etc. sont à apporter à la déchetterie communale située au rez-de-chaussée du bâtiment communal.

Les déchets ménagers sont à apporter dans les trois moloks, sur le parking de la Route des Auges. Lorsqu'un molok est plein, merci de bien vouloir jeter vos sacs à ordures dans les deux autres mis à disposition et **fermer** les couvercles.

Vos sacs à ordures doivent être munis d'une vignette communale que vous pouvez acheter au bureau communal le mardi soir entre 18h00 et 19h45 ou auprès de la Boulangerie Duvoisin à Servion.

**La Municipalité**